

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT



COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2014
DE 9 H 30 à 12 H 00

DELIBERATION N° 2014 - 08

Objet : Election du Président du SMIRT

Suite à l'élection des nouveaux délégués titulaires et suppléants représentant les autorités organisatrices de transports urbains, consécutivement au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires des 23 et 30 mars 2014,

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni le 30 juin 2014 sous la Présidence de Monsieur Eugène BINAISSE Doyen d'âge des membres titulaires présents, il est procédé à l'élection du Président du SMIRT, au scrutin uninominal, à bulletin secret et à la majorité absolue, conformément à l'article 9-1 des statuts du SMIRT.

Considérant la candidature déclarée de Monsieur Daniel PERCHERON,

1^{er} tour se scrutin :

33 Votants,
26 Bulletins dans l'urne,
0 Bulletin blanc,
26. Bulletins exprimés,
26 Voix pour Monsieur Daniel PERCHERON

Monsieur Daniel PERCHERON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Président du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports.

Le Président du SMIRT

Daniel PERCHERON